

# 60 actions pour une Provence Durable

*Le Plan d'Action 2016-2018 de l'Agenda 21  
du Département des Bouches-du-Rhône*



Octobre 2016

République française



# Le Département, promoteur du développement durable

## Répondre aux besoins des citoyens sans

## compromettre ceux des générations futures, c'est

l'enjeu du développement durable auquel doit répondre aujourd'hui l'action publique. À l'échelle de leur territoire, les collectivités locales sont les premières interpellées sur cette question tant leur sphère d'intervention est large.

## Le Département renforce ses engagements sur cet enjeu :

En effet, dès le 18 juin 2015 a été lancé un grand débat associant tous les élus départementaux (majorité et opposition), les habitants et toutes les forces vives du département (acteurs économiques, sociaux, culturels, les intellectuels et les universitaires) : **les États Généraux de Provence** (5 mois de concertation, 30 réunions en ateliers autour de 4 thèmes, 66 auditions, 500 commentaires et contributions postés sur le site web, 600 contributions d'experts, 2000 invités et 6000 contributions du grand public),

Cette démarche participative s'est articulée autour de 4 thèmes, reflets des 3 piliers du développement durable (économie, social, environnement) :

- l'attractivité économique et le rayonnement;
- l'exigence sociale;
- l'équilibre et la préservation des territoires;
- la jeunesse.

Chacun a pu s'exprimer au travers du forum spécifiquement dédié sur le site du Conseil Départemental, de contributions écrites, et de réunions mensuelles qui ont eu lieu de septembre à décembre 2015. Ces échanges ont permis de mettre en évidence une forte convergence dans le **diagnostic portant sur la situation du département**. Ce diagnostic peut se résumer au travers de l'expression d'un **paradoxe** : le département des Bouches-du-Rhône dispose d'**atouts exceptionnels** qui, en théorie, devraient lui conférer une situation socio-économique particulièrement favorable. **Et pourtant de nombreux indicateurs** mettent en évidence des **situations très contrastées** selon les sujets et des **indicateurs socio-économiques préoccupants**.

## Le Plan d'Action de l'Agenda 21 s'attache à réduire ce paradoxe.

# L'agenda 21, le programme d'action concerté en faveur du développement durable

La démarche d'Agenda 21 initiée par la Collectivité s'inscrit dans la droite ligne de la charte de l'environnement adoptée dans le cadre de la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 (JO du 2 mars 2005) qui précise dans son article 6 "Les politiques publiques doivent **promouvoir un développement durable**. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de **l'environnement, le développement économique et le progrès social**. »

Pour promouvoir le développement durable dans ses politiques publiques le Département s'appuie sur **un outil : l'Agenda 21**. Le Département n'a pas initié cette démarche comme une nouvelle politique, mais bel et bien comme **un outil méthodologique** assurant une **évolution de la manière de penser et d'agir** et assurant la **cohérence territoriale** nécessaire à **l'efficacité des politiques publiques**.

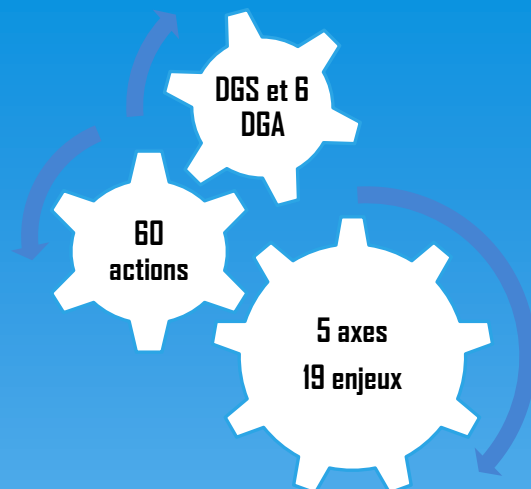
Le projet a été conduit pour s'inscrire dans la durée, au **cœur de l'activité de la Collectivité**. C'est un outil méthodologique qui permet d'anticiper les évolutions sociétales, d'améliorer le cadre de vie des habitants, mais aussi de **mettre en cohérence les différentes politiques menées par le Département**. Puisque éminemment transversale, ce qui en fait à la fois son intérêt et sa complexité, cette démarche nécessite :

- d'impliquer les agents de la Collectivité, les habitants et toutes les forces vives du département,
- de créer une culture commune,
- de bousculer les habitudes,
- et de créer des connexions entre les politiques publiques

Les **nouvelles orientations stratégiques de l'Assemblée Départementale** notamment celles issues de la **démarche participative des Etats Généraux de Provence** ont été intégrées au Plan d'Action.

Ce programme retient **5 axes et 19 enjeux prioritaires** déclinés à travers **60 actions**. Ces actions concernent toutes les Directions de la Collectivité avec des objectifs en terme de **transversalité, d'évaluation et d'amélioration continue**.

# SOMMAIRE



Axe 1 : LE DÉPARTEMENT PROMOTEUR  
DE LA **SOLIDARITÉ ACTIVE**

**Actions 1 à 20**

Page 5

Axe 5 : LE DÉPARTEMENT, UNE  
**ADMINISTRATION EXEMPLAIRE**

**Actions 45 à 60**

Page 24

Axe 2 : LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ EN  
FAVEUR DE **L'EMPLOI**

**Actions 21 à 29**

Page 12



AGENDA21

Axe 4 : LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ  
POUR RELEVER **LE DÉFI DE LA  
MOBILITÉ ET DU NUMÉRIQUE**

**Actions 38 à 44**

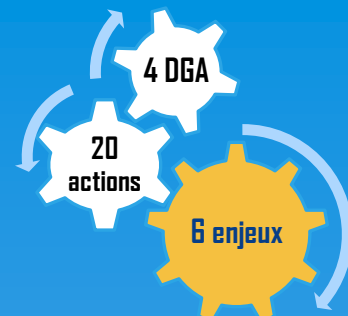
Page 20

Axe 3 : LE DÉPARTEMENT GARANT DU  
**PATRIMOINE D'HIER ET DE DEMAIN**

**Actions 30 à 37**

Page 16

# 1.



## LE DÉPARTEMENT PROMOTEUR DE LA SOLIDARITÉ ACTIVE

Les Bouches-du-Rhône disposent d'atouts exceptionnels dans un très large éventail de domaines. Et pourtant, quelques chiffres indiquent a contrario que les Bouches-du-Rhône souffrent d'un retard certain par rapport à des territoires comparables, notamment concernant la **cohésion sociale** (un habitant sur 4 à Marseille vit sous le seuil de pauvreté, 24% des personnes âgées perçoivent l'aide sociale à l'hébergement, plus de 8 000 enfants bénéficient d'une aide administrative ou judiciaire, 9,3% des habitants du département sont allocataires de minimas sociaux). 6 principaux enjeux ont été identifiés :



# 1.



LE DÉPARTEMENT PROMOTEUR DE LA **SOLIDARITÉ ACTIVE**

## 1.1. Sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République



Au regard de l'actualité et du contexte socio-économique du territoire, cet enjeu est prioritaire pour le département.

21.000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans qualification.

Le Conseil départemental a fait le choix d'investir durablement dans l'éducation et dans l'ensemble des actions destinées à faciliter la vie des jeunes et de leur famille, et ce, bien au-delà de ses missions obligatoires que sont la construction et la maintenance des collèges.

### 3 actions concrètes :

#### ■ Action n°1 :

**Prendre en compte l'expression des jeunes**



#### ■ Action n°2 :

**Prévenir la radicalisation**



#### ■ Action n°3 :

**Recruter 100 jeunes volontaires en service civique au sein des services du Département**



action engagée



action à engager



### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

☐ ☐ ☐

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

☐ ☐ ☐

Epanouissement des tous les êtres humains

☐ ☐ ☒

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

☐ ☐ ☒

Modes de production et de consommation responsables

☐ ☐ ☐

# 1.



LE DÉPARTEMENT PROMOTEUR DE LA  
**SOLIDARITÉ ACTIVE**

## 1.2. Préparer les citoyens de demain



Si les Etats Généraux de Provence font le constat d'une jeunesse dynamique et créative, certains indicateurs sont préoccupants : 25% des jeunes du département rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle 3 ans après leur sortie du système éducatif contre 19% au niveau national, 37,7 % des enfants vivent dans un foyer à faible revenu.

### 6 actions concrètes :

▪ Action n°4 :  
**Proposer des projets pédagogiques pour chaque niveau de classe au collège**



▪ Action n°5 :  
**Accompagner les jeunes au quotidien : « L'Attitude Provence »**



▪ Action n°6 :  
**Ouvrir au public les équipements sportifs hors temps scolaire**



▪ Action n°7 :  
**Proposer des séjours éducatifs et sportifs aux jeunes collégiens pendant les vacances scolaires**



▪ Action n°8 :  
**Accompagner la scolarité des jeunes collégiens par le biais d'aides matérielles**



▪ Action n°9 :  
**Lutter contre le décrochage scolaire**



action engagée



action à engager



### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                                   | 2                        | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |

# 1.



LE DÉPARTEMENT PROMOTEUR DE LA SOLIDARITÉ ACTIVE

## 1.3. Réduire la consommation et la dépense énergétiques des ménages



Une étude régionale montre que les personnes éprouvant des difficultés à payer leur facture pour garder leur logement chaud sont :

- 60 % des ménages les plus pauvres,
- 10 % des familles monoparentales avec enfants,
- 46 % des personnes vivant seules souvent âgées,
- 2/3 sont des locataires majoritairement du secteur privé, mais également des propriétaires (personnes âgées habitant de vieux logements dégradés),
- 65 % des habitants de centre-ville.

2 actions concrètes :

■ Action n°10 :  
**Lutter contre la précarité énergétique**



action engagée



action à engager

■ Action n°11 :  
**Financer des travaux de rénovations énergétiques des logements :**  
« Provence Eco-Renov »



### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                        | 2                        | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |





## 1.4. Aider davantage les personnes les plus fragilisées



En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Département poursuit ainsi sa politique de solidarité avec pour socle le schéma départemental de l'enfance et de la famille. Il s'inscrit dans une démarche de développement en faveur d'une éducation et d'une insertion durables.

### 2 actions concrètes :

#### ■ Action n°12 :

**Accueillir les jeunes mères isolées et les femmes enceintes**



#### ■ Action n°13 :

**Optimiser le suivi des patients de la protection maternelle et infantile**



action engagée



action à engager



#### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                                   | 2                        | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |



## 1.5. Accompagner le vieillissement de la population



Les Bouches-du-Rhône sont un des départements parmi les plus touchés par le vieillissement de la population.

Ce département est le plus marqué par la pauvreté des personnes âgées : 24% touchent l'aide sociale à l'hébergement (13% dans les Hautes-Alpes). Le taux de pauvreté monétaire des personnes âgées de plus de 65 ans y est de 9,5% (2011) contre 8,8% au niveau national. Enfin, seulement 10% de la population âgée de plus de 75 ans séjourne en institution.

### 3 actions concrètes :

- Action n°14 :  
**Développer le droit au répit pour les aidants**



- Action n°15 :  
**Participer à la mise en œuvre du Plan Canicule en faveur des personnes âgées**



- Action n°16 : **Prendre en compte les normes environnementales dans la construction des établissements d'accueil des personnes âgées**



action engagée



action à engager

### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique  
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources  
Épanouissement des tous les êtres humains  
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations  
Modes de production et de consommation responsables



1 2 3

☐ ☒ ☐
☐ ☐ ☐
☐ ☐ ☒
☐ ☐ ☒
☐ ☐ ☐



## 1.6. Améliorer la prise en charge des personnes handicapées



Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône mène une politique volontariste pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. Il entend ainsi améliorer leur quotidien, encourager leur participation à la vie de la Cité et diversifier les dispositifs d'accueil dans tous les domaines. Un second volet est consacré à l'accueil en établissement et consiste à mieux structurer l'offre médico-sociale et à l'adapter aux évolutions. Enfin, l'un des objectifs majeurs vise à affirmer et à conforter le rôle de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, tout en coordonnant et en soutenant les acteurs et les partenaires du champ du handicap.

### 4 actions concrètes :

■ Action n°17 :  
**Développer les structures d'accueil des personnes handicapées vieillissantes**



■ Action n°18 :  
**Proposer un guide « HandiContact »**



■ Action n°19 :  
**Soutenir le tissu associatif en faveur des personnes handicapées**



■ Action n° 20 :  
**Améliorer l'accès des sites départementaux recevant du public**



action engagée



action à engager

### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique



1 2 3

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

☐ ☐ ☐

Epanouissement des tous les êtres humains

☐ ☐ ☒

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

☐ ☐ ☒

Modes de production et de consommation responsables

☒ ☐ ☐

# 2.



## LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Le département peut aujourd'hui compter sur des atouts aussi essentiels que des compétences humaines, scientifiques ou créatives, universitaires ou industrielles dans un champ particulièrement diversifié de domaines d'activité, sur des infrastructures de télécommunications et sur une jeunesse dynamique et créative.

Toutefois, certains indicateurs restent préoccupants : 12,2% de taux de chômage, un déficit d'emplois salariés estimé à 60.000 sur le seul territoire de la métropole, un solde d'actifs négatif, un déficit d'entreprises de taille intermédiaire.



**Rapprocher l'offre et la demande en matière d'emploi et mobiliser les acteurs du développement économique**



**Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA**



**Développer un tourisme durable**

# 2.



LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ EN FAVEUR DE **L'EMPLOI**

## 2.1. Rapprocher l'offre et la demande en matière d'emploi et mobiliser les acteurs du développement économique



Le constat a été unanime pendant les Etats Généraux de Provence. La situation économique de notre territoire mérite davantage d'ambition et d'initiatives en faveur de l'emploi (déficit de relation entre l'offre et la demande d'emploi : 16.000 emplois non pourvus). Le Conseil départemental a donc choisi de mettre l'accent sur l'emploi. « L'Accélérateur de l'emploi en Provence » fait partie de ce changement de méthode. Ce dispositif, premier du genre en France, se veut non seulement innovant, mais prône aussi le rapprochement entre les bénéficiaires du RSA et les chefs d'entreprises.

### 3 actions concrètes :

■ Action n°21 :  
**Animer l'accélérateur et le forum de l'emploi en Provence**



■ Action n°22 :  
**Mettre en œuvre des pactes d'objectifs avec le monde économique**



■ Action n°23 :  
**Animer le Club des entreprises solidaires**



action engagée



action à engager



### NIVEAU D'INTEGRATION DES FINALITES DEVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                        | 2                        | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |



## 2.2. Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA



L'Accélérateur de l'emploi s'inscrit ainsi comme un outil innovant de la nouvelle politique départementale en faveur de la création d'emplois, mais il n'est pas le seul. En effet, le Département s'engage en faveur d'une accélération des dispositifs de Contrats aidés auprès des Très Petites Entreprises (TPE) et de la généralisation des clauses sociales dédiées à l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans les marchés publics du bâtiment et des routes.

### 4 actions concrètes :

■ Action n°24 :  
**Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics du Département**



■ Action n°25 :  
**Soutenir l'insertion par l'activité économique**



■ Action n°26 :  
**Aider à la création ou à la reprise d'activité**



■ Action n° 27 :  
**Consolider la CV-thèque des bénéficiaires du RSA**



action engagée



action à engager

### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE



1 2 3

Lutte contre le changement climatique

☐ ☐ ☐

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

☐ ☐ ☐

Epanouissement des tous les êtres humains

☐ ☐ ☒

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

☐ ☐ ☒

Modes de production et de consommation responsables

☐ ☐ ☐



## 2.3. Développer et promouvoir un tourisme durable

Avec près de 41 millions de nuitées, 8 millions de touristes accueillis (soit un peu plus de 4 fois sa population résidente), le département est depuis longtemps une des destinations phares en France. Ce territoire unique : c'est le cœur de la Provence ! Le département des Bouches-du-Rhône est l'un des plus fréquentés de France derrière les Alpes-Maritimes et le Var.



- 275 000 lits touristiques, dont 96 000 lits touristiques marchands
- 530 000 visiteurs accueillis dans les festivals, 1,8 million d'entrées dans les musées, plus de 1,3 million d'entrées dans les sites et monuments
- 1,4 million de croisiéristes dont 945 370 en escale
- Un touriste sur deux visite les Calanques
- 9 touristes sur 10 sont des résidents français
- Près de la moitié des nuitées sont enregistrées en été
- Marseille et le pays d'Aix accueillent près de la moitié de la clientèle
- Une durée moyenne de séjour de 5,3 jours, une dépense de 60 € par personne et par jour et une consommation touristique de 2,7 milliards par an
- 26 500 emplois dans les activités caractéristiques du tourisme

### 2 actions concrètes :

#### ■ Action n°28 :

**Développer et promouvoir une offre touristique pour une Provence durable et attractive**



#### ■ Action n°29 :

**Sensibiliser les jeunes aux métiers du tourisme et de la restauration**



action engagée



action à engager

### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                                   | 2                        | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

# 3.



## LE DÉPARTEMENT GARANT DU **PATRIMOINE** **D'HIER ET DE DEMAIN**

Les Bouches-du-Rhône disposent d'atouts exceptionnels :

- Une diversité, une qualité de paysages et d'espaces naturels rares à cette échelle, facteurs clés de qualité de vie et d'attractivité,
- Des ressources naturelles abondantes comme l'eau, le soleil ou le vent pour accompagner la transition énergétique,
- Un patrimoine historique et une offre culturelle de classe mondiale.

Ils sont à préserver et à valoriser.



**Préserver et protéger nos espaces naturels**



**Soutenir la culture pour tous, une ambition forte  
pour l'attractivité du territoire**



**Accompagner le monde agricole**





## 3.1. Préserver et protéger nos espaces naturels



La part des surfaces artificialisées est conséquente sur ce territoire (17% en 2012) et en constante augmentation (13% en 2000). S'appuyant sur ses compétences en matière de gestion des espaces naturels le Département est aujourd'hui propriétaire de 16 600 hectares répartis sur une trentaine de domaines. La constitution de ce patrimoine départemental résulte d'une politique volontariste d'acquisition.

Chaque jour, l'Assemblée départementale prolonge cet effort d'accueil du public en portant une politique de diversification et de dynamisation de l'ouverture au public.

### 2 Actions concrètes :

■ Action n°30 :  
**Poursuivre la politique d'acquisition foncière et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles**



action engagée



action à engager

■ Action n°31 :  
**Renforcer la politique de Labellisation « Parcs départementaux »**



#### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                        | 2                                   | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |



## 3.2. Soutenir la culture pour tous, une ambition forte pour l'attractivité du territoire



La culture tiendra une place essentielle dans la Provence de demain. Car notre terre d'exception possède des valeurs et une identité forte et compte de nombreux artistes vivants qui créent le patrimoine de demain. Ainsi, notre territoire permet d'offrir et de partager une programmation culturelle particulièrement riche et variée, Le Département s'engage en faveur de la culture en considérant qu'elle joue un rôle fondamental dans la constitution d'une société du vivre ensemble et de la connaissance et pour l'attractivité du territoire. Il est nécessaire de veiller à la promotion de la diversité des expressions culturelles du territoire comme à la sauvegarde du patrimoine départemental.

### 3 actions concrètes :

- Action n°32 :  
**Relancer la dynamique d'offres culturelles développées lors de l'année capitale européenne de la culture**



- Action n°33 :  
**Développer la lecture publique sur le territoire**



- Action n°34 :  
**Proposer des activités culturelles et sportives à la portée de tous**  
« Ensemble en Provence »



action engagée



action à engager

### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Epanouissement des tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Modes de production et de consommation responsables



1

2

3





### 3.3. Accompagner le monde agricole



Avec ses 4 200 exploitations réparties sur 30 % de la surface du territoire, l'agriculture y occupe une place non négligeable. Ce secteur en profonde mutation prend aujourd'hui un nouveau tournant et au-delà de sa mission traditionnelle de production, réorientée par ailleurs vers plus de qualité. Le Département se voit confier un rôle d'aménagement et de gestion de l'espace. Le Département se mobilise au quotidien pour la préservation du « made in Provence »

#### 3 actions concrètes :

##### ■ Action n°35 :

**Favoriser les circuits courts du producteur au consommateur**



action engagée



action à engager

##### ■ Action n°36 :

**Aménager le territoire agricole**



##### ■ Action n°37 :

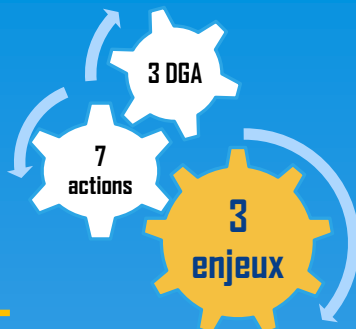
**Renforcer la gestion durable des forêts de Provence**



#### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                        | 2                                   | 3                        |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

# 4.



## LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR RELEVER LE DÉFI DE LA MOBILITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Malgré des équipements de transports (port, aéroport, gare TGV) déterminants pour son accessibilité internationale et des infrastructures de télécommunications rares en Europe le territoire connaît un important déficit d'infrastructures de transport quotidien, générant ainsi des difficultés de circulation et de mobilité pénalisantes pour la compétitivité des entreprises, pour le bien-être et la santé des habitants et pour l'attractivité du territoire



**Adapter les infrastructures routières pour une politique de déplacements cohérente**



**Encourager la mobilité douce et une dynamique de transports au service des usagers**



**Développer l'accès aux services numériques**



## 4.1. Adapter les infrastructures routières pour une politique de déplacements cohérente



La Route Durable est avant tout une infrastructure en synergie avec le territoire dont elle est un maillon structurant majeur. Elle s'inscrit dans une action positive bénéfique aux populations, à leurs activités et à leur cadre environnemental. Ainsi elle profite dès aujourd'hui à tous sans compromettre l'avenir des générations futures. Fondé sur une approche durable de la route intégrant la prise en compte des enjeux prépondérants des territoires, le Schéma Route Durable est la référence à moyen terme pour l'aménagement du réseau, pour son entretien et son exploitation (3 058 km). Ses principes directeurs sont :

- Optimiser le réseau routier par la qualité d'usage, l'amélioration du maillage et la sécurité routière,
- Contribuer au développement des modes de transports alternatifs à la voiture : améliorer de la cohabitation des modes de transports et favoriser la plurimodalité.

### 2 actions concrètes :

■ Action n°38 :  
**Améliorer la desserte des pôles économiques et bassins de vie**



■ Action n°39 :  
**Piloter le schéma route durable**



action engagée



action à engager

### NIVEAU D'INTEGRATION DES FINALITES DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Epanouissement des tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Modes de production et de consommation responsables





## 4.2. Encourager la mobilité douce et une dynamique de transports au service des usagers

Les habitants des Bouches-du-Rhône perdent six mois de leur vie dans les embouteillages et six mois d'espérance de vie à cause de la pollution.

Aujourd'hui, le département compte seulement 80km d'aménagement destinés aux vélos.



### 3 actions concrètes :

■ Action n°40 :  
**Créer un grand réseau cyclable sur 5 ans**  
(Passer de 80km à 500km de pistes cyclables)



■ Action n°41 :  
**Soutenir l'offre de transports en commun et d'infrastructures prioritaires**



■ Action n°42 :  
**Favoriser les modes de déplacement durable via la création de parcs relais et aires de co-voiturage**



action engagée



action à engager



### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                        | 2                                   | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |



### 4.3. Développer l'accès aux services numériques



Désireux de stimuler l'accès pour tous à l'informatique et à Internet dans les établissements scolaires et au domicile, le Département des Bouches-du-Rhône a choisi d'accentuer de façon notable le développement des services numériques.

#### 2 actions concrètes :

- Action n°43 :  
**Etendre l'accès au Très Haut Débit des zones blanches**  
(schéma numérique)



- Action n°44 :  
**Accompagner le développement des usages et services numériques en faveur de l'attractivité du territoire**



action engagée



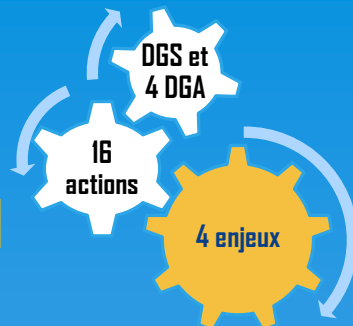
action à engager



#### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                                   | 2                        | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

# 5.



## LE DÉPARTEMENT, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

La notion de collectivité exemplaire vise la mise en œuvre des principes de responsabilité sociétale au cœur même de l'organisation, concept intégrant les préoccupations sociales, environnementales, et économiques.



**Encourager une administration innovante**



**Réduire l'empreinte carbone du Département**



**Produire et consommer responsable**



**Agir pour préserver la biodiversité des milieux et des ressources**





## 5.1. Encourager une administration innovante



Dans l'accomplissement quotidien de leurs missions, des agents sont amenés à imaginer, seuls ou avec quelques collègues, d'autres formes d'organisation du travail, des améliorations d'outils qui permettent à l'administration d'être plus efficace et de rendre un service de meilleure qualité à ses usagers.

### 5 actions concrètes :

■ Action n°45 :

**Améliorer la qualité de l'accueil des usagers du Département**



■ Action n°46 :

**Développer le concept "d'organisation apprenante" pour les agents du Département**



■ Action n°47 : **Développer une culture commune autour de la gestion Ecoresponsable et solidaire par les agents du Département**



■ Action n°48 : **Poursuivre la dynamique transversale des services dans l'élaboration des avis du département sur les documents d'urbanisme**



■ Action n°49 : **Renforcer le développement de l'e-administration**



action engagée



action à engager

### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                                   | 2                                   | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |



## 5.2. Produire et consommer responsable



L'économie circulaire désigne un concept économique dont l'objectif consiste à produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

Il s'agit d'un enjeu essentiel pour notre institution. Par exemple en 2015 le Département a valorisé 124 tonnes de papier et 17 tonnes de carton.

### 6 actions concrètes :

- Action n°50 :  
**Adapter les ports départementaux pour faire face aux conséquences liées au changement climatique**



- Action n°51 :  
**Développer les chantiers faibles nuisances**



- Action n°52 :  
**Développer une démarche anti-gaspi :**  
 « La fabrique du 13 »  
 (recyclage des bâches culturelles)



- Action n° 53 :  
**Développer les achats éco-responsables**



- Action n°54 :  
**Améliorer la gestion durable des déchets des sites départementaux**



- Action n°55 :  
**Recycler les matériaux routiers**



action engagée



action à engager



### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique

☐ 1 ☒ 2 ☐ 3

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

☐ 1 ☐ 2 ☒ 3

Epanouissement des tous les êtres humains

☒ 1 ☐ 2 ☐ 3

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3

Modes de production et de consommation responsables

☐ 1 ☐ 2 ☒ 3



## 5.3. Réduire l'empreinte Carbone du Département



Le Conseil départemental dispose du « Bilan carbone » pour mesurer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par le fonctionnement de la collectivité. Il prend en compte l'ensemble des consommations d'énergie des bâtiments administratifs, techniques et des collèges pour le chauffage, l'éclairage ainsi que la climatisation. Il recense également les besoins liés aux déplacements :

- les cars du réseau Car treize,
- les véhicules et engins de chantier de la direction des routes et des forestiers sapeurs,
- le parc automobile du Conseil départemental.

Ainsi pour l'année 2014, le total des émissions de GES émis est de 13 848 tonnes équivalent Carbone soit 2,021 teqC par agent. Il est en baisse de près de 1 000teqC par rapport à 2011 (14 825 teqC). L'achat d'électricité « verte » (c'est-à-dire produite à partir de gisements renouvelables comme le soleil, le vent, l'hydraulique, la biomasse... et non génératrice de GES) permettra d'éviter l'émission de quelque 1 438 teqC dès la fin de l'année 2016 et de dépasser de 28% l'objectif fixé dans le Plan Climat Energie Territorial (PCET) avec 4 ans d'avance.

### 2 actions concrètes :

- Action n°56 :  
**Animer le Plan de  
 Déplacement de  
 l'Administration**



- Action n°57 :  
**Mettre en œuvre la  
 Stratégie Energie  
 Patrimoine du  
 Département**



action engagée



action à engager



#### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

|                                                                         | 1                        | 2                                   | 3                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Lutte contre le changement climatique                                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| Epanouissement des tous les êtres humains                               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| Modes de production et de consommation responsables                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |



## 5.4. Agir pour préserver la biodiversité, des milieux et des ressources



Le Conseil départemental est le premier département propriétaire foncier, avec des sites uniques et remarquables.

La préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie des habitants s'intègre donc naturellement dans l'ambition de favoriser un développement durable sur le territoire. La politique environnement et gestion des domaines départementaux se décline ainsi autour de la protection de la forêt et des animaux, la gestion des sites protégés et des domaines départementaux. Le Conseil départemental s'engage aussi tant sur le plan technique que financier, dans des programmes visant à une meilleure gestion de l'eau, ressource fondamentale.

### 3 actions concrètes ;

■ Action n°58 :  
**Améliorer la connaissance des ressources en eau**



■ Action n°59 :  
**Protéger les forêts contre les incendies**



■ Action n°60 :  
**Promouvoir la réduction des produits phytosanitaires : objectif « Zéro Phyto »**



action engagée



action à engager

### NIVEAU D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique



1



2



3



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Epanouissement des tous les êtres humains



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Modes de production et de consommation responsables





Contact :

**Mission AGENDA 21**

*Direction Générale Adjointe Projets transversaux*

*Département des Bouches-du-Rhône*

Hôtel du département

52 avenue de Saint Just

13256 Marseille cedex 20

Tel : 04 13 31 14 63

Mèl : [agenda21@cg13.fr](mailto:agenda21@cg13.fr)



République française

